

L'USEP

Le sport scolaire





LE SPORT SCOLAIRE USEP

SOMMAIRE

01

INTRODUCTION

02

UN CONTEXTE

- L'USEP - Fédération sportive scolaire
- Les statuts de l'USEP Paris
- L'USEP et l'enfant
- L'USEP et l'école
- L'USEP et les partenaires de l'école
- Les moyens de l'USEP

03

LE CHAMP SPORTIF

- Culture sportive
- Des pratiques sportives
- Une pratique approfondie
- Les Mercredis du sport - MDS

04

LE CHAMP ASSOCIATIF

- Le vivre ensemble
- Le projet de l'association
- Les valeurs de l'association

05

CONCLUSION





01. INTRODUCTION

L'USEP Paris est engagée pour l'accès de tous à l'éducation par le sport, pour le développement des liens et de l'esprit de solidarité.

L'USEP Paris s'attache depuis de nombreuses années à proposer aux jeunes sportifs parisiens de 3 à 12 ans de vivre des pratiques sportives diversifiées. Dans ce cadre, nous avons choisi de mettre « l'Enjeu » au cœur du Jeu. Organiser des rencontres avec une victoire ou une défaite. Victoire qu'il faudra apprendre à relativiser, défaite qu'il faudra apprendre à dédramatiser, apprendre à se servir de ces deux situations pour progresser dans son parcours de sportif. Cet angle de vue nous a souvent amenés à être au cœur d'une discussion sur le bien-fondé de la compétition, ses dérives et autres glissements, nous en avons fait un prétexte à faire société.

L'activité de l'USEP Paris se décline selon deux temps.

01. Pendant la classe

02. Après la classe





02. UN CONTEXTE

2.1. L'USEP - Fédération sportive scolaire

L'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré, secteur sportif scolaire de la Ligue de l'enseignement, est une fédération sportive scolaire, tel que spécifié dans la partie législative du code du sport (JORF du 25 mai 2006)

L'USEP est soumise au code de l'éducation ainsi qu'au code du sport. Au regard de l'article L552-1 du code de l'éducation : << Composantes de l'EPS, les activités volontaires des élèves sont organisées dans les établissements par les associations sportives scolaires >>.

2.2. Les statuts de l'USEP Paris

Il est institué dans le département de PARIS : une association déclarée suivant la loi du 1er juillet 1901 dite Comité Départemental de PARIS de l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré (USEP Paris), conformément à l'article 4 des statuts nationaux de l'USEP. Ce comité se compose : de toutes les associations du département régulièrement affiliées à l'USEP pratiquant des activités physiques, sportives et de pleine nature ; des membres d'honneur, donateurs ou bienfaiteurs; Elle peut comprendre également des licenciés à titre individuel agréés par le comité directeur. Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé par le Comité directeur à Paris 167, boulevard de la Villette 75010 PARIS. Il peut être commun à celui de la fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement. Il peut être déplacé sur décision du Comité Directeur.

2.3. L'USEP Paris et l'enfant

Notre sujet principal, c'est l'enfant.

L'USEP doit permettre de :

- Donner à l'enfant la capacité de faire des choix éclairés.
- Favoriser le développement harmonieux et libre de la personne, dans le respect de l'autre.
- Favoriser l'esprit critique, l'esprit collectif et le vivre ensemble.

2.4. L'USEP Paris et l'école

L'USEP accompagne l'école dans la défense d'un service public, laïque et d'éducation au service de tous (social comme géographique).

L'USEP accompagne l'école dans la défense d'une éducation physique et sportive au service du développement de la personne.

L'USEP prend le parti de s'inscrire dans la durée, d'assurer la complémentarité, la continuité éducative de l'école et de préparer l'entrée dans la vie à partir d'une association sportive d'écoles structurée.

2.5. L'USEP Paris et les partenaires de l'école

L'USEP accompagne les partenariats sportifs et culturels en direction des écoles sur la base de << notre idée du sport >>.

Cet accompagnement se concrétise dans le cadre de conventions avec les collectivités territoriales et le monde fédéral.

L'USEP invite ses partenaires à aller vers l'école pour ce qu'elle est, pour ses principes républicains et de laïcité, pour ses valeurs.

2.6. Les moyens de l'USEP Paris

La concrétisation de ces partis pris se décline à travers trois pôles au service de l'enfant, empreints du concept de laïcité :

- Le champ des pratiques sportives
- Le champ associatif
- Le champ pédagogique





03. LE CHAMP SPORTIF

3.1. Culture sportive

L'USEP Paris doit permettre à ses pratiquants de s'approprier la culture sportive du moment mais aussi de la dépasser, de la faire évoluer en créant ses jeux, ses règles. L'USEP Paris doit permettre tout à la fois des pratiques diversifiées, des pratiques approfondies, des pratiques distancées, des pratiques adaptées à tous les publics et notamment aux enfants en situation de handicap.

3.2. Des pratiques diversifiées

L'USEP Paris doit permettre à l'enfant de vivre différentes activités en sollicitant par là des rapports variés à l'environnement, aux autres, à lui même, Cette diversité doit aussi se rencontrer dans la mise en œuvre : pratique compétitive ou non, collective individuelle, de classement, de découverte, de loisir, de détente, de plaisir... en prenant en compte des approches transversales telles que "genre", "santé".

3.3. Une pratique approfondie

L'USEP Paris ne s'identifie pas qu'au travers du seul moment de la rencontre sportive, mais aussi à partir de tout le temps de préparation, d'apprentissage et d'évaluation qui précède et suit cette rencontre.

L'USEP doit permettre une pratique approfondie en vue de faire entrer l'enfant dans les apprentissages structurés, stabiliser ses acquisitions, et l'amener à analyser sa production. Cette pratique nécessite de réinterroger les notions de compétition et d'entraînement. La rencontre se présente alors comme un espace de réinvestissement des acquis de l'apprentissage ainsi qu'un espace d'échange.

3.4. Les Mercredis du Sports

Dans le cadre de la convention signée avec la Mairie de Paris, tous les mercredis, l'USEP organise la saison sportive et les rencontres sportives dans 6 disciplines sportives pour près de 5 000 enfants inscrits dans les Mercredis du Sport (MDS).

Tous les MDS sont soutenus par une association sportive scolaire conventionnée avec la Ville de Paris et l'USEP Paris. La municipalité est fortement engagée dans ce dispositif. La Direction de la Jeunesse et des Sports de la Ville de Paris rémunère les animateurs sportifs, met à disposition les installations sportives et prend en charge le coût des transports.

Pour les sports collectifs, ce sont plusieurs milliers de rencontres qui sont organisées pour des centaines d'équipes, d'octobre à juin, un mercredi sur deux.

Pour les sports individuels, des centaines de rencontres sont organisées en Athlétisme, en Tennis de Table, en Judo, en Gymnastique Sportive, en Tennis...





04. LE CHAMP ASSOCIATIF

4.1. La place de l'USEP

L'association d'école, affiliée à l'USEP, est une entité à la fois juridique et éducative. Elle prend sa place dans et autour de l'école.

L'association sportive scolaire USEP a une double responsabilité :

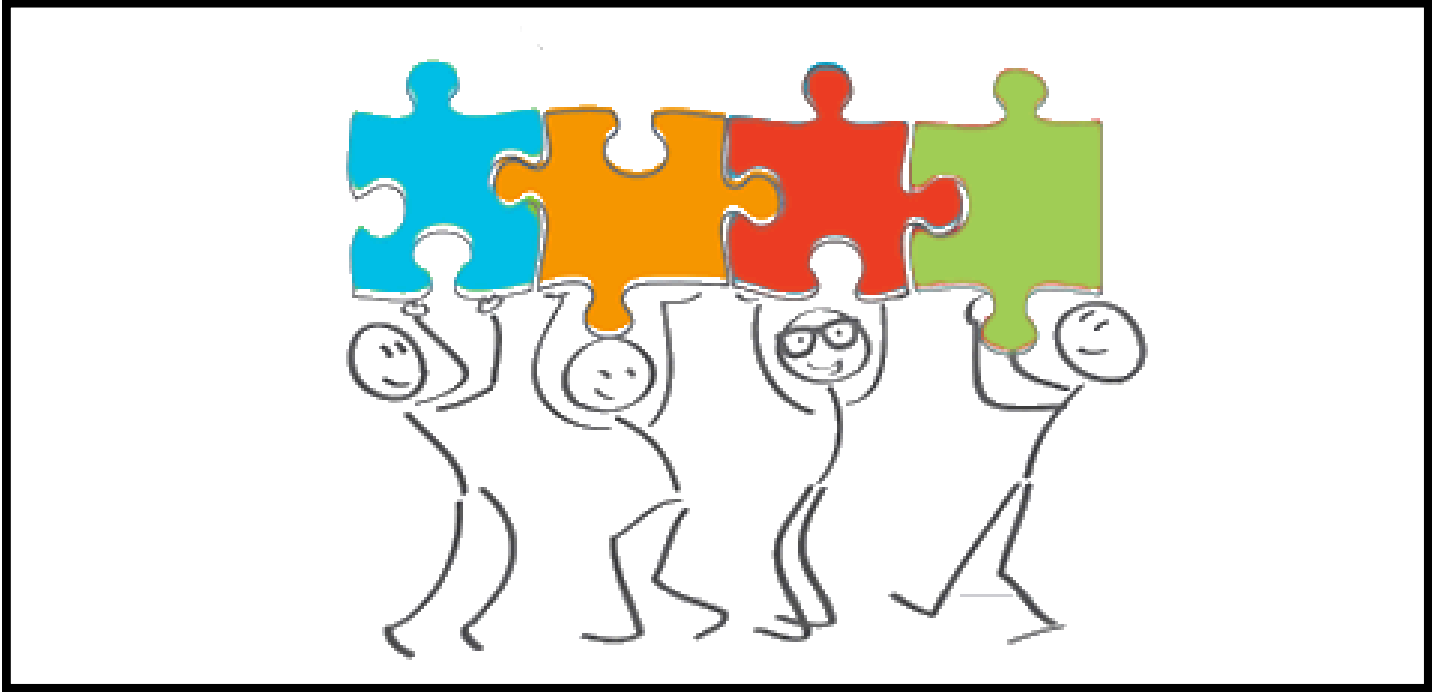
- Elle est scolaire et garantit à ce titre l'éthique de l'école publique laïque.
- Elle est association et à ce titre, elle doit exercer sa liberté afin de préserver son indépendance par rapport aux pouvoirs publics et institutionnels.

Elle fédère ses adhérents (enfants/parents/enseignants...) autour d'un projet associatif. En proposant, de par ses statuts, une réelle participation à l'enfant, elle est un outil d'éducation à la prise de responsabilités, de décisions, à la vie démocratique.

L'association est endroit où se tissent les liens, elle permet la continuité éducative et fédère les acteurs de la communauté éducative autour du projet.

L'association USEP doit permettre l'apprentissage du "vivre ensemble", la construction de projets, le développement de valeurs.





05.CONCLUSION

L'USEP doit permettre à un groupe d'enfants de **construire son projet sportif** au sein de l'association d'école. A l'écoute des autres, ayant le droit à la parole, les enfants décideront du contenu de leur projet.

Vivre ensemble des pratiques différenciées, **approfondir** une pratique compétitive, **prendre du plaisir** dans la rencontre mais aussi dans la préparation aux activités qui ont été élues, voilà les critères qui guideront l'activité des enfants au sein de leur association.

Pratiquer, expérimenter, s'interroger, comprendre, décider et **juger** dans une pratique distanciée ce qui se trame dans le sport d'aujourd'hui seront les perspectives qui piloteront le guidage de l'adulte dans ses relations avec l'enfant.

Accompagner l'école en assurant l'interaction éducative dans l'environnement sportif de l'enfant, telle est la mission que s'est donnée l'USEP.

